

PRESENTS :

→ **Représentant l'autorité territoriale** : Monsieur Pierre ESTRADE (Bretteville sur Odon)

→ **Représentants de la Communauté d'Agglomération Caen la mer** :

Membres titulaires :

- Madame Corinne FERET (Caen)
- Monsieur Rémy POIRIER (Mathieu)
- Monsieur Robert MICHEL (Tourville sur Odon)

→ **Représentants du personnel** :

Membres titulaires :

- Monsieur David POCHOLLE (SUD)
- Monsieur Erik CALVET (SUD)
- Madame Véronique VAUGEOIS (UNSA)
- Monsieur Patrick CHAMBORD (CFDT)
- Monsieur Bertrand FERET (CGT)

Membres suppléants :

- Monsieur Fabrice TANGUY (SUD)
- Madame Catherine PERET (UNSA)
- Madame Sylvie DUFOUR (CGT)

Messieurs Gérard FOURQUET, directeur général des services, Pascal PATRY, directeur des ressources humaines et Serge ETAVE, direction des ressources humaines.

Experts : pour le point n°3, monsieur Pascal PATRY, directeur des ressources humaines. Pour les points n°4 et 5, monsieur Olivier GUILLEMETTE, chef de service des assemblées. Pour le point n°6, madame Fabienne ROGER, chef de service Habitat. Pour le point n°7, monsieur Pascal PATRY, directeur des ressources humaines.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Hôtel d'agglomération Rives de l'Orne :
 - a) Avis déménagement.
 - b) Avis modifications règlement intérieur de Caen la mer.
 - c) Avis guide de fonctionnement (partiel).
 - d) Avis DAG/chaîne comptable.
 - e) Avis organisation DMGA.
 - f) Information utilisation logiciel TEMPTATION.

2. Avis organisation régie de collecte.
3. Avis organisation DEA.
4. Avis organisation secrétariat direction de la culture.
5. Approbation des comptes rendus du comité technique du 24 septembre et 7 octobre 2013.
6. Information déménagement personnel administratif et technique régie de collecte.
7. Questions diverses.

Monsieur ESTRADÉ ouvre la séance à 14 h 10. Messieurs Rémi POIRIER et Erik CALVET se portent volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint.

Président : propose de commencer par le point 5.

5 – Approbation des comptes rendus du comité technique du 24 septembre et 7 octobre 2013 :

Les 2 comptes rendus sont adoptés à l'unanimité par chacun des collègues.

CGT : la CGT souhaite faire une déclaration.

Président : autorise la CGT à faire sa déclaration.

CGT : Par cette déclaration, la CGT dénonce le manque de concertation avec les organisations syndicales concernant le déménagement à l'hôtel d'agglomération aux rives de l'orne.

En effet, une fois de plus, les organisations syndicales se trouvent devant le fait accompli et les agents de Caen la mer voient leurs conditions de vie et de travail détériorés (transport, restauration).

Le projet d'hôtel d'agglomération s'inscrit dans un développement économique et social de la ville de Caen et de son agglomération. Une fois de plus les salariés du public, comme du privé sont oubliés.

Un travail commun en amont aurait permis de mettre en avant les difficultés qu'aller rencontrer les salariés (actuels et futurs) et ainsi prévoir dans le cadre de ce nouvel aménagement du site des structures indispensables

-une restauration collective qui aurait réglé le problème actuel et répondu à l'ensemble des salariés des rives de l'orne (actuels et futurs),

-une réflexion sur le thème du transport, (stationnement, transport en commun).

En plus de ces deux thèmes, la problématique de la garde d'enfants (crèche, garderie), qui reste un point noir pour tous les salariés, aurait montré que notre président se préoccupait de l'aspect social...

Pour notre organisation, il est tout à fait inadmissible qu'un agent soit dans l'obligation de payer une place de stationnement pour travailler et inconcevable qu'un agent ne puisse prétendre à une restauration à moindre coût.

La CGT Caen la mer et l'Union Locale CGT de Caen ont interpellé par courrier le président sur ce sujet et à ce jour aucune réponse ne nous est parvenue.

Président : y a-t-il d'autres déclarations ? **7 mn**

CGT : la CGT n'a pas encore eu de réponse au courrier du 13 janvier qu'elle a adressé au président DURON.

Président : prends note que le président de Caen la mer n'a pas encore répondu. Les problèmes soulevés par la CGT existent déjà, qu'il y ait ou non déménagement.

CGT : s'agissant de nouveaux locaux, c'était l'occasion de prévoir les aménagements nécessaires.

SUD : des dossiers comme le stade nautique ont fait l'objet d'une concertation et d'une préparation saluées par tous, celui de l'hôtel d'agglomération semble aux antipodes de cela et mécontente tout le monde.

UNSA : ce déménagement inquiète les agents. On en parle depuis 3 ans sans que cette période ait été mise à profit en termes de concertation et d'information.

CGT : la seule solution pour se faire entendre est de déposer un préavis de grève.

UNSA : ce manque de concertation en ajoute à la morosité ambiante. Personne ne connaît l'organisation qui sera mise en place.

CGT : compte tenu du développement futur du quartier des Rives de l'Orne, anticiper la création d'équipements tels qu'une crèche et une restauration interentreprises n'est pas utopique. **22 mn 30 s**

Représentante de Caen la mer : la situation géographique de l'hôtel d'agglomération permet de disposer à proximité d'équipements tels que la gare SNCF, le RIA AGESSO, la future crèche de la caserne MARTIN. Plusieurs visites des bâtiments pour les agents, des réunions et groupes de travail ont été organisés. L'organisation va radicalement changer ce qui nécessite d'anticiper mais difficile de savoir comment celle-ci va évoluer donc n'imposons rien. Ce sujet a été vu en CT et une réunion de préparation de ce CT a eu lieu le 31 janvier. L'absence de réponse au courrier de la CGT est due au fait que la réunion du 31 janvier et le CT de ce jour pouvaient en apporter mais sans doute eut il fallut le préciser par écrit. Les locaux syndicaux ont fait l'objet de réunions et de visite.

SUD : SUD a visité le bâtiment en construction. L'entretien en régie a été abandonné. Le dossier de l'hôtel d'agglomération a bien été vu lors de la réunion du 31 janvier. Une note de service a été envoyée aux agents. Tout cela représente de l'information pas de la concertation.

UNSA : 4 ateliers ont été mis en place (accueil, courrier, entretien des locaux et véhicules). Mais où sont les conclusions de ces ateliers ? La concertation suppose d'ouvrir ces ateliers aux agents qui ne travaillent pas à l'accueil, au courrier...ce qui n'a pas été le cas. L'emplacement des directions change, des bruits circulent. Si une concertation avait été mise en place depuis 3 ans, peut être que nous n'en serions pas là aujourd'hui. Et en plus les travaux continueront lors des premiers déménagements. **36 mn 20 s**

Une représentante de l'UNSA a participé en tant qu'agent au groupe de travail sur le parc automobile. La consigne qui avait été donné aux participants était de ne rien dire aux agents.

DGS : S'agissant de missions transversales, l'accueil, le courrier, l'entretien des locaux et le pool véhicules devaient être vus en très en amont des déménagements. Il y a 18 mois, la direction générale a reçu les directeurs pour la localisation des directions. Depuis, beaucoup de choses ont évoluées ce qui a nécessité de modifier les localisations initiales notamment pour la DEA et le SYVEDAC géré par la direction du développement durable (DDD). Ces évolutions ne sont pas dues à un manque de préparation. Une réunion de l'ensemble des agents de chaque direction a eu lieu pour la répartition des bureaux.

UNSA : c'est vrai pour la DEA pas pour la DDD.

Pourquoi prévoir déjà les déménagements alors que les travaux ne sont pas terminés, que les élections vont peut-être élire de nouveaux élus ce qui impliquerait une nouvelle DGS, que les mutualisations vont augmenter.

DGS : si les déménagements sont décalés, quand alors déménager ? Car il y aura ensuite d'autres motifs qui militeront en faveur de nouveaux décalages (le schéma de mutualisation au 31 mars 2015, le plan local d'urbanisme intercommunal au 1^{er} janvier 2016...).

UNSA : les représentants du personnel ne sont pas contre le déménagement mais contre la période qui n'est pas du tout propice et sur le fait qu'un décalage apporterait du temps pour mieux préparer tout cela en termes d'information, de concertation, d'organisation ou matérielle (fin des travaux). **55 mn 50 s**

DRH : il convient de nuancer ces propos qui semblent dire que personne n'est satisfait. A la DRH, des réunions en interne se sont tenues, de l'information descendante a été faite, les locaux ont été visités et chacun a pu s'exprimer. Au final et à la satisfaction des agents concernés, surfaces et affectations de bureaux se sont améliorées par rapport à ce qui était

prévu. Même si tout n'est pas parfait, il faut reconnaître qu'il existe des points positifs. Tout changement est susceptible de perturber et le rôle de l'encadrement est d'accompagner les agents.

CGT : des directions ont en effet bien mené ce dossier. Mais ce qui intéresse les agents ce sont le transport et la restauration.

UNSA : qu'est ce qui oblige Caen la mer à déménager fin mars ?

Représentante de Caen la mer : mieux vaut éviter de déménager au moment où auront lieu le 70^{ème} anniversaire du débarquement ou les jeux équestres mondiaux (JEM).

UNSA : oui mais il reste d'autres possibilités que fin mars. **1 h 11 mn**

DGS : les agents disposent d'environ 2 mois pour archiver leurs dossiers ou s'en débarrasser ce qui est un délai raisonnable.

Expert : le calendrier des déménagements a été élaboré en tenant compte de différents facteurs : le 70^{ème} anniversaire du débarquement, les JEM, les vacances d'été, les élections municipales et les contraintes de certaines directions comme la culture ou la DOSIIN qui ne déménagera pas mais qui mettra en place les connexions informatiques indispensables. Il a fallu organiser des visites des sites par le déménageur pour que celui-ci évalue le temps nécessaire. Des dates ont dû être modifiées (rapprochement SYNERGIA et DEV ECO). **1 h 21**

UNSA : tout cela peut s'entendre. Alors pourquoi ne pas programmer septembre plutôt que fin mars ? Ce délai supplémentaire améliorerait les conditions (fin des travaux, plus d'emménagements temporaires, davantage de temps donc plus de sérénité).

DGS : si décalage il devait y avoir, ce serait en octobre et dans ce cas la vente de NEPTUNE devrait être annulée. Les situations temporaires comme le courrier par exemple, ne posent pas de problème.

1 h 26 mn

Le président suspend la séance pour permettre aux représentants de Caen la mer de se concerter. Les représentants du personnel quittent momentanément la salle durant 10 minutes.

Président : s'il est tenu compte des grandes manifestations (70^{ème} anniversaire, JEM) et de la fin des travaux, le décalage doit être de 6 mois. Durant cette période les locaux achetés seraient laissés vides tout en payant des charges de copropriétés et la vente du bâtiment NEPTUNE devrait être annulée. Ces conséquences dépassent les prérogatives des membres du CT représentants Caen la mer. Est-il possible de déménager avec juste un léger décalage de 15 jours par exemple ? Il n'y aurait plus de déménagement entre les 2 tours des élections mais des inconvénients existent notamment au niveau des plannings d'interventions du déménageur et de la DOSIIN. Le service des assemblées n'a pas d'intérêt à déménager après les élections compte tenu de tout le travail que celles-ci vont générer.

SUD : n'y a-t-il pas d'autre choix que 15 jours et 6 mois ? Les déménagements s'étalent sur 2 mois, pourquoi ne pas décaler de 2 mois ?

Expert : les déménagements auraient donc lieu pendant les vacances. Il n'est pas certain qu'il soit possible de compter sur la même participation de la DOSIIN qui a prévu des interventions aux Rives de l'Orne selon les dates des déménagements, anticipé les congés de ses agents et tenu compte du surcroît d'activité lié aux JEM. **1 h 36 mn**

UNSA : réitère ses arguments en faveur du décalage. Les charges de copropriété que Caen la mer versera sont moins importantes que le bien être des agents.

Représentante de Caen la mer : les élus de Caen la mer ont la responsabilité du bon usage des deniers publics et décider d'un décalage de 6 mois n'est pas du ressort des élus communautaires membres du CT. En plus la vente du bâtiment NEPTUNE serait annulée.

UNSA : comprend parfaitement que la décision de décaler de 6 mois n'est pas du ressort des élus de Caen la mer membres du CT. C'est pourquoi l'UNSA a écrit un courrier.

SUD : quand les syndicats de Caen la mer seront-ils consultés pour connaître leurs besoins en termes de locaux ?

La direction de la culture et la DEA qui seront au 1^{er} étage risquent de subir une gêne du fait des travaux.

Expert : les locaux que ces directions occuperont seront cloisonnés et le gros œuvre sera terminé donc la gêne sera minime.

SUD : prévoit-on des mesures de bruit ?

Président : les futurs bureaux syndicaux sont prévus également au 1^{er} étage.

DGS : les syndicats devront déménager avant la fin du bail le 14 août.

SUD : quid des places de parkings pour les visiteurs des syndicats ?

DGS : 3 possibilités : soit le système actuel sera maintenu (pass fournit par Caen la mer), soit le valideur installé à l'accueil sera utilisé et Caen la mer prend en charge le stationnement, soit le visiteur restera en deçà de la première heure et demi gratuite ce qui suppose de remplir un questionnaire au niveau du centre commercial.

CGT : on a dit aux agents de la future BMVR que 25 places leur seraient réservées dans le parking en sous-sol des Rives de l'Orne.

DGS : la BMVR est prévue pour 2016. La priorité concerne plutôt les agents de l'hôtel d'agglomération. Suite à la note du 21 janvier demandant aux agents s'ils avaient une raison qui justifierait l'attribution d'une place de parking en sous-sol, 80 agents ont répondu. Un parking extérieur situé juste à proximité du bâtiment serait a priori réservé pour partie au co-voiturage. Une solution de mobilité sera proposée à chaque agent avec à termes l'espoir qu'il n'y ait plus de problème de mobilité.

UNSA : quel est le résultat de l'enquête qui demandait entre autre aux agents comment ils comptaient se déplacer ?

Président : le résultat a été communiqué en CT et CHSCT.

UNSA : quelle communication faire aux agents lorsque les avis émis se résument à pour ou contre ? La difficulté de l'information est là.

DGS : à partir de 2009 le magazine d'information interne "Equipage" est paru. Chaque agent disposant d'un PC a accès à Web Equipage qui donne de l'information quotidiennement. Il existe aussi la feuille "agglo écho" qui est jointe aux bulletins de salaire.

UNSA : ce qui compte ce ne sont pas les outils mais ce qu'on y met. L'UNSA revient sur les participants aux groupes de travail à qui il a été demandé de ne rien dire sur ce qui s'y passait.

DGS : la raison était d'éviter la diffusion de fausses informations.

Président : propose de voter sur les déménagements sachant que les décalages de 6 mois ou de 2 mois ne sont pas tenables. Il reste éventuellement un décalage de 15 jours. Les dates initiales peuvent aussi être maintenues.

Les représentants du personnel demandent une suspension de séance accordée par le président.

SUD : les représentants du personnel n'ont rien de nouveau à annoncer.

Président : indique que l'obligation pour les agents de poser un congé annuel le jour du déménagement est annulée.

SUD : qu'a dit le CHSCT sur ce déménagement ?

DRH : la visite des locaux a eu lieu hier matin durant 2 h 30. La question des douches a été abordée mais pas d'arguments rédhibitoires sur le bâtiment lui-même. Il est prévu de rédiger la synthèse des remarques.

SUD : quel est son avis ?

DRH : l'avis n'a pas été sollicité.

SUD : quand le sera-t-il ?

DRH : une fois que les remarques auront été listées, la question de solliciter ou non le CHSCT se posera.

SUD : si le CHSCT ne donne pas d'avis pourquoi le CT en donnerait-il ?

Président : il y a aussi eu le fait que le président était absent et qu'il n'a pas été possible de désigner à temps un président remplaçant. Il faudra à l'avenir se prémunir de cela.

DRH : il a été proposé malgré tout aux membres présents de voter par rapport à la visite des locaux. L'ensemble des membres présents n'ont pas souhaité formuler d'avis.

UNSA : difficile de formuler un avis compte tenu de l'état actuel des installations et des incertitudes qui existent quant aux positionnements des meubles dans les bureaux.

DRH : chaque agent a été invité à se rendre au bureau de Ludovic ALBERTINI pour positionner sur plan son mobilier.

UNSA : souhaite avoir les plans avec indication des dernières affectations par directions et individuelles.

SUD : il faudrait pouvoir organiser des visites avant et après l'installation des agents afin d'apprécier leur condition de travail. La commission de sécurité va-t-elle œuvrer avant l'arrivée des agents ?

Président : oui.

SUD : le CHSCT n'a pas trouvé de carences importantes en termes de sécurité. Il y aura forcément un décalage entre les plans et ce qui sera vécu au quotidien. Il faudra examiner ce décalage.

DGS : la commission de sécurité ne s'occupera que des 2 premiers niveaux puisqu'il s'agit de niveaux recevant du public.

SUD : que se passe-t-il en cas d'avis négatif de la commission de sécurité ?

DGS : le maire peut quand même décider d'ouvrir.

Président : il peut le décider sauf en cas de problème important. Et s'il s'agit de problèmes mineurs, l'ouverture peut se faire avec un délai pour les résoudre.

UNSA : émet des doutes sur le fait que la commission de sécurité ne s'occupera que des 2 premiers étages.

SUD : le CLAS reçoit du public. S'il va au 7^{ème} étage quid de l'aspect ERP ?

DGS : le CLAS reste au 1^{er} étage.

CGT : le nombre d'adhérents ne peut qu'augmenter avec les mutualisations. A terme 3 agents ne seront pas de trop.

DGS : il y aura 25 bureaux et un espace de 100 m² disponibles à différents niveaux des bâtiments F3 et F4.

DRH : communique les résultats de l'enquête auprès du personnel qui a été présentée en CT et en CHSCT. 84 % des agents concernés par le déménagement y ont répondu.

La pratique actuelle (les chiffres datent de 2012) est la suivante : 76 % (49 % exclusivement) utilisent la voiture ou la moto, 12 % le transport en commun, 5 % le vélo et 4 % la marche à pied.

Au niveau des intentions, 33 % voiture, 15 % alternatif voiture plus autre mode, 19 % transports en commun, 15 % vélo, 15 % indéterminé.

SUD : demande un report de l'avis.

Président : accepte le report et propose le jeudi 13 février à 9 h 00.

SUD : le CHSCT aura-t-il été consulté ?

DRH : les problématiques ne sont pas les mêmes. Le CT se prononce sur l'organisation liée au déménagement et des modalités qui en résultent, indépendamment des conditions de travail.

Finalement les représentants du personnel acceptent de voter le point 1 a de l'ordre du jour.

Président : demande à chaque collègue d'émettre un avis sur le déménagement en tenant compte du fait que Caen la mer accepte de décaler de 15 jours le cas échéant.

Représentants du personnel : 6 voix contre (1 CGT, 2 SUD, 1 CFDT, 2 UNSA)

Avis défavorable à l'unanimité

Représentants de Caen la mer : 4 voix pour.

Avis favorable à l'unanimité

2 – Avis organisation régie de collecte :

Expert : reprend la note envoyée aux membres du CT.

SUD : ce projet d'organisation déroge au protocole d'accord signé précédemment et qui prévoit notamment que "priorité sera accordée aux agents contractuels lors de futurs recrutements de titulaires, soit consécutivement à l'analyse de besoins structurels...". Il s'agit bien ici de besoins structurels. On répète les erreurs du passé en recrutant des NT. Actuellement il y a des agents non titulaires (NT) à temps plein.

SUD : sur la liste initiale de 9 agents NT à titulariser, un est resté NT depuis décembre 2012. Pourquoi ne pas lui proposer le poste de catégorie C qu'il est prévu de créer ?

Président : le projet présenté concerne une organisation transitoire qui a donné globalement satisfaction et qu'il est proposé de reconduire selon les modalités présentées ce jour.

DRH : la création d'emploi proposée est destinée à renforcer l'encadrement de proximité. Ces missions ne correspondent pas à celles exercées par le NT. L'organisation transitoire a bien fonctionné durant 2 mois mais cette durée n'est pas assez significative pour pouvoir la pérenniser. Il faut donc la prolonger.

Président : pour savoir si cette organisation est viable il est nécessaire de la poursuivre sur des périodes différentes en termes d'activité. Il faut affiner les besoins nécessaires l'après-midi (2 bennes ? 1 benne ?).

UNSA : le groupe de travail mis en place va-t-il continuer de fonctionner ?

Président : oui.

SUD : s'il est prévu de créer un poste d'encadrement pour l'après midi cela signifie qu'il y aura au moins un équipage de 3 agents à encadrer. Quel type de contrat auront-ils ?

Président : un CDD de 9 mois.

CGT : et au bout des 9 mois ?

DRH : il faut poursuivre la réflexion durant ces 9 mois.

UNSA : quel est le retour des agents sur le travail d'après-midi ?

Expert : plutôt favorable de la part des contractuels et d'un titulaire.

UNSA : ne comprends pas pourquoi, dans la mesure où l'on sait d'ores et déjà qu'il y aura besoin d'un encadrement l'après-midi, on ne crée pas un poste pour le dernier NT.

Président : parce qu'on ne sait pas quantifier pour le moment le nombre exact d'agents de collecte nécessaires pour l'après-midi.

Représentante du personnel : les créations sont votées en bureau communautaire et il faut argumenter. Comment peut-on argumenter alors qu'actuellement on ne connaît pas exactement les besoins ?

SUD : existe-t-il un plan prévisionnel des départs en retraite ?

Expert : aucun départ n'est prévu prochainement mais dans 3, 4 ou 5 ans il y aura une vague de départ.

SUD : ces départs permettront donc de compenser les créations mal anticipées et d'éviter un engagement sur toute une carrière.

Représentante du personnel : ces futurs départs ne sont pas à échéance de 6 mois donc outre la nécessité de stabiliser l'organisation, ils devront être intégrés dans l'organisation future.

DRH : 3 agents de la régie de collecte pourront partir en retraite à l'âge minimal : 1 en 2017 et 2 en 2020.

SUD : à quel moment une organisation pérenne sera-t-elle mise en place ?

Président : il faudrait qu'à l'été prochain puisse se dégager des éléments.

UNSA : quelles sont les missions du laveur ?

Expert : il lave l'intérieur et l'extérieur des bennes.

UNSA : effectue-t-il toujours une maintenance préventive ?

Expert : c'est le rôle du mécanicien.

UNSA : les bennes d'après-midi qui auront travaillé le matin n'auront donc pas été lavées.

Expert : oui.

UNSA : il faudrait qu'au moins la partie arrière des véhicules ait été lavée comme le préconise l'information sur la sécurité distribuée en décembre 2013. Il faudrait que le laveur puisse intervenir avant que les équipages ne partent.

SUD : il serait dommage de mettre en place une organisation qui ne correspond pas aux recommandations sécuritaires.

Président : demande aux experts la date exacte du déménagement de la régie de collecte et les invite les experts à quitter la séance avant de procéder aux votes.

Expert : les nouveaux locaux seront occupés le 3 mars 2014.

UNSA : la tendance serait de dire oui sur la méthode engagée et non sur le fait que le dernier agent de collecte NT ne soit pas pérennisé.

SUD : Caen la mer répète les erreurs du passé en recréant des situations précaires.

Représentante de Caen la mer : il s'agit d'une organisation très ponctuelle. Il n'est pas question de maintenir en permanence des agents en CDD.

UNSA : l'effectif de l'encadrement étant bien fourni, la question se pose de la pertinence de créer un poste d'agent d'encadrement plutôt que de collecte car il doit être possible de redistribuer les tâches et de soulager Jean Luc ROMAIN.

Président : la question sera posée aux experts qui viennent de quitter la salle.

Représentants du personnel : 6 voix contre (1 CGT, 2 SUD, 1 CFDT, 2 UNSA)
Avis défavorable à l'unanimité

Représentants de Caen la mer : 4 voix pour.
Avis favorable à l'unanimité

3 – Avis organisation DEA :

Expert : commente le document support.

UNSA : les agents du syndicat réseau vont-ils rejoindre la DEA ? Ce syndicat était-il géré par la ville de Caen ?

Expert : à l'origine la direction de la DEA était ville de Caen et à ce titre gérait l'eau potable et pluviale de la ville par convention avec le syndicat réseau qui n'a pas de personnalité propre. Dans le cadre de la réforme territoriale Caen la mer a pris en charge les eaux usées et la DEA a été transférée à Caen la mer et pour éviter de refaire une DEA à la ville une convention a été rédigée qui a permis de mutualiser et de mettre à disposition la DEA de la ville de Caen pour l'eau potable et comme la ville de Caen faisait réseau c'est cela qui est comme ça.

Aujourd'hui tout le personnel est Caen la mer et la DEA travaille pour 3 maîtres d'ouvrage. La ville de Caen ne dispose plus d'aucun agent. Ce sont 600 000 € qui sont remboursés annuellement à Caen la mer par la ville de Caen pour le compte des prestations faites pour la ville de Caen et le syndicat RESEAU. La ville de Caen et le syndicat RESEAU remboursent à Caen la mer leur quote-part.

Président : les agents supplémentaires nécessaires pour que le syndicat RESEAU fonctionne correctement seront payés par Caen la mer mais ne coûteront rien à Caen la mer puisque leurs salaires seront remboursés par le syndicat RESEAU.

UNSA : c'est la redevance RESEAU qui permet de financer ?

Expert : non, l'eau est vendue en gros aux collectivités et c'est le distributeur qui facture aux usagers. Sur les factures le syndicat RESEAU apparaît uniquement pour contribution à l'investissement.

UNSA : la DEA est une direction où il y a de la concertation ce qui facilite l'adhésion des agents aux changements d'organisation.

Président : invite l'expert à quitter la salle et propose de passer aux votes.

Représentants du personnel : 3 voix pour (1 CGT, 1 CFDT, 1 UNSA)
Avis favorable

Représentant de Caen la mer : 1 voix pour.
Avis favorable

En l'absence de questions diverses la séance a été levée à 18 h 20.

Le secrétaire,

Rémi POIRIER

Le secrétaire adjoint,

Erik CALVET

Le président,

Pierre ESTRADÉ

nommis pour 3